

Doctrine du maintien de l'ordre et encadrement policier des manifestations en Turquie¹

Ayşen Uysal²

Révisé: Décembre 2014

Accepté: Décembre 2014

Depuis les manifestations de Seattle en 1999, les questions du maintien de l'ordre et de la violence policière, délaissées depuis le renouvellement des politiques d'encadrement policier des mouvements sociaux après 1968 (Fillieule 1997a), ont repris une place centrale au sein des discussions sur les démocraties européennes et nord américaines. Les soulèvements dans les pays arabes, les protestations contre la destruction de Gezi Parki à Istanbul, etc. ont renforcé l'attention et l'intérêt portés aux problèmes liés à la répression policière. L'analyse des modalités d'encadrement des mouvements sociaux et des actions protestataires de rue, vues comme une forme de « démocratisation par le bas » (Della Porta 2014), apparaît donc un moyen de cerner les spécificités d'un régime politique.

Dans des pays comme la Turquie, la question était déjà cruciale au cours de la décennie 1990, décennie marquée à la fois par l'ouverture du régime après le coup d'état de 1980 et par la guerre entre l'armée turque et la guérilla kurde. La politisation fort de l'appareil policier dès les années 1960, les spécificités sociodémographiques des policiers, leur formation, etc. ont un effet sur les pratiques policières même avant des années 2000 et 2010.

Cet article se focalise sur les formes de l'encadrement des actions protestataires dans le cas turc, en partant de l'hypothèse suivante : *les actions protestataires ne peuvent être considérées ni comme un moyen ordinaire de participation politique ni comme un processus de la démocratisation par le bas³ dans le cas du régime politique turc. A partir de cette idée, l'article analyse la perception policière des manifestations de rue et leur répression afin de mesurer leurs effets sur la marginalisation des manifestations par le système politique.* Pour ce faire, il rend

compte dans un premier temps de la doctrine du maintien de l'ordre produite par l'institution policière, en se basant sur un corpus d'ouvrages et de manuels en usage au sein des formations dispensées aux policiers. Puis il analyse les formes que prennent en pratique le maintien de l'ordre et la répression, ainsi que les modalités de leurs variations selon la perception policière des groupes en présence.

La doctrine du maintien de l'ordre dans la formation policière⁴

La formation donnée dans les Ecoles de police et l'Académie de police a un effet immédiat sur la perception et donc sur les pratiques policières. A l'Académie de police, par exemple, les manifestations sont analysées dans le cours de « Psychologie sociale » à partir notamment de la théorie de Gustave Le Bon⁵. On assiste à un dépassement de la « théorie de la foule » par un manuel auquel a contribué Ibrahim Cerrah (Cerrah and alii. 2001) qui introduit la « théorie de la frustration⁶ » de Ted Gurr. Cette contribution de Cerrah à la formation des policiers a rendu plus complexe la perception policière des actions protestataires. Par exemple, le dossier sur les principes d'intervention dans les événements sociaux préparé pour la formation interne montre à quel point ces deux théories se mélangent pour la compréhension des actions manifestantes, mélange existant sur le mode de la juxtaposition sans construction d'un cadre cohérent. Dans l'introduction de ce dossier, les actions protestataires sont vues comme des modes d'expression des oppositions et des réactions dans les pays démocratiques. Dans ces pays, les manifestations ne constituent pas un danger pour les régimes, car elles sont des actes de personnes qui cherchent des solutions à leurs mécontentements par des biais légaux. En revanche, selon ce même dossier, dans des régimes répressifs et autoritaires où les contestations se développent moins, il est fort probable que ces contestations apparaissent sous forme d'une explosion sociale (*sosyal patlama*).

Malgré cela, dans le même rapport, l'action collective est vue à la fois comme « un travail dissimulé fondé sur un programme et un plan » (*Toplumsal Olaylar ve...*, sans date, p. 381) et « un rassemblement irrationnel et émotionnel » (*Ibid.*, p. 382). De plus, les bibliographies des livres et des articles rédigés par les policiers comportent des références nombreuses à la psychologie sociale, ce qui entraîne des

conséquences pratiques importantes. Tout d'abord, l'individu « rationnel » exerçant un choix est complètement absent (Korkusuz 1999, p. 123-137 ; Türkmen 2001, p. 617-618) et ainsi les protestataires sont rejetés dans les registres de l'irrationalité et de l'émotion, ce qui revient à une délégitimation par l'irrationalité (Contamin 2003, p. 399). Il s'agit donc d'individus « marionnettes » des organisations illégales, démunis de capacité cognitive.

« Les personnes perdent en majorité leur capacité de critique dans la foule. Ils ne peuvent pas développer des idées personnelles et prendre des décisions... Dans l'action collective, l'émotion domine plutôt que la rationalité...

La contagion et l'imitation sont deux concepts placés tout à la base des événements sociaux...» (Göksu 2000, p. 173-175).

« Par exemple, la prise de position d'une personne qui marche seule dans la rue et qui est sommée par la police pour une raison légitime est tout à fait différente de celle d'une personne qui se trouve dans un match avec ses amis ou au moins avec les supporters du même équipe, sommée par un policier, également pour un motif juste. Dans le premier cas, la personne est plus tranquille, raisonnable et modérée. Par contre, dans le deuxième, elle est rebelle ; elle et le groupe auquel elle appartient peuvent se déchaîner grâce à la force que ce milieu leur fournit » (Büyükdöğlerli 1992, p. 74).

Par ailleurs, les meneurs (Thiec 1981, p. 409-428) -guides (actifs et virils) de la foule (féminine et passive)- occupent une place importante dans la théorie de Le Bon et, en général, dans la psychologie sociale (Uysal 2006, p. 266). Ils remplissent le rôle de catalyseur (Mariot 2001, p. 715) dans l'émergence des événements et ils y introduisent des personnes facilement influencées, jeunes et naïves (*Toplumsal Olaylar ve...*, sans date, p. 381). De même, les organisations illégales et les leaders apparaissent parfois comme le « cerveau » des foules qui planifient les manifestations :

« Les événements sociaux illégaux n'apparaissent pas tout d'un coup. Chaque événement qui donne l'impression qu'il apparaît soudainement a une phase de préparation et de maturation. Ces phases qui durent parfois des mois et des années peuvent être cachées à l'attention de l'opinion publique... Par exemple, surtout les occupations des facultés et des usines, les boycotts, les déclarations des zones libérées, les résistances, les assassinats faits avant le 12 septembre [1980] peuvent être mentionnés. Aucun événement de ce

type n'a émergé spontanément. Ils sont issus d'un travail planifié et dissimulé » (Büyükdöğeri 1992, p. 73).

La surveillance, l'interpellation des leaders (avant, pendant ou après la manifestation), les tentatives pour les discréditer et les lourdes peines de prison qui leur sont infligées apparaissent comme un moyen pour contrôler la foule (Uysal 2001, p. 64-84). Le terme « meneur » (*elebaşı*) apparaît à plusieurs reprises dans ces ouvrages.

Les leaders sont le cerveau des foules. L'éloignement des leaders de la foule est une mesure effective, car les foules se trouvent ainsi dans un état où elles ne savent pas ce qu'elles font (Göksu 2000, p. 190).

Les identités des personnes qui aiment participer à ce genre d'événements, des volontaires, des psychopathes, des personnes en colère, des leaders et des **meneurs** doivent être identifiés à l'avance. Les policiers doivent être informés sur ces personnes (Göksu 2000, p. 193).

Encadré 1: L'organisation du groupe protestataire selon la police

► **Personnes qui dirigent le groupe de l'extérieur** (*grubu dışarıdan yönetenler*): Ils dirigent l'action manifestante sans faire partie du rassemblement en donnant des ordres à distance. Ils ne sont en contact qu'avec les leaders visibles du rassemblement.

► **Personnes qui dirigent le groupe de l'intérieur** (*grubu içeriden yönetenler*): Les personnes qui dirigent les groupes manifestants en se situant à l'intérieur du rassemblement. Ils suivent une formation particulière pour orienter la foule selon les ordres des leaders à distance.

► **Services d'ordre** (*yakın koruma görevlileri*): Ils sont les militants qui sont chargés de la sécurité de collectivité. Ils la protègent des dangers provenant de l'extérieur du groupe et des infiltrations. Ils assument aussi la défense des porteurs de banderoles et de drapeaux, et des personnes qui adressent la parole aux groupes protestataires. En cas de nécessité, ils permettent la fuite des leaders se trouvant à l'intérieur du groupe. Ils sont en général armés.

► **Services de communication** (*haberleşme görevlileri*) : Personnes qui assurent la communication entre les leaders à l'extérieur et à l'intérieur de la collectivité. Ils jouent également un rôle dans l'orientation du groupe.

► **Groupes d'influence psychologique** (*psikolojik etki grupları*) : En général, ils se situent à l'extérieur de la collectivité. Ils encouragent le groupe et attirent l'attention des forces de l'ordre sur autre chose pour que les leaders puissent s'enfuir.

► **Groupes « banderoles »** (*pankart grupları*) : Ils portent les banderoles, les pancartes et les drapeaux. Dans certaines actions collectives, de nombreux pancartes et drapeaux sont utilisés. Car en cas de nécessité, les hampes auxquelles les drapeaux sont fixés servent de matériaux d'action.

► **Groupes d'action** (*eylem grupları*) : Ils sont chargés du déclenchement et de la perduration de la manifestation. Ces militants ont reçu un apprentissage particulier ; ils sont courageux et agressifs, ils se rendent parfaitement compte quand, comment et pourquoi ils passent à l'action. Ils connaissent bien les slogans à scander.

Source : (*Toplumsal Olaylar ve...*, sans date; Büyükdöğeri 1992, p.106-107).

Enfin, la recherche d'un « ennemi intérieur », et dans certains cas extérieur, derrière toutes les manifestations constitue une dimension fondamentale de la perception de la police. «...*La plupart des manifestations sont des actes d'organisations terroristes et illégales ayant pour but de détruire et diviser le pays en profitant d'un droit légal pour faire la propagande de leur idéologie* » (Sever 1999, p. 126). On retrouve ainsi une perception des manifestations derrière lesquelles se terrent des *organiseurs cachés qui tirent les ficelles* (Offerlé 1990, p. 113).

En effet, les actions protestataires sont considérées par les policiers de terrain comme des événements qui doivent être empêchés⁷, et elles ne sont pas vues comme un moyen ordinaire de la participation politique, comme le montrent les extraits du manuel d'événements sociaux de la police ci-dessous.

« ... On peut utiliser de l'eau pressurisée et colorée pour identifier facilement les protestataires pendant l'interpellation. Que l'on sache que la police emploie ce type de liquide peut avoir un effet

dissuasif sur ceux qui ont l'intention de se joindre à ce rassemblement. Tout simplement, personne ne voudrait avoir une tache sur ses vêtements.

... Il faut agir à la fois avec sang-froid et détermination pendant le travail visant à empêcher les événements. Les événements sont une sorte de guerre des nerfs et à long terme, ce sont ceux qui ont des nerfs solides qui seront les vainqueurs (Göksu 2000, p. 193) ».

Ces extraits permettent de confirmer le fait que *les actions protestataires constituent un moyen de faire de la politique sans qu'elles soient considérées par la police comme un moyen ordinaire de participation politique*. Dans cet état, quelles sont les caractéristiques du répertoire de la répression ?

Formes policières de l'encadrement des actions protestataires

Du fait de ce savoir-faire policier, les actions protestataires des années 1990 ont connu une répression à la fois aléatoire et imprévisible, tout comme les protestations les plus récentes. *Ce n'est pas la légalité ou non de la manifestation qui détermine les formes de la gestion policière, mais c'est la légitimité et le savoir-faire des groupes protestataires*. Si la légitimité des groupes fait référence à la perception policière, le savoir-faire manifestant, quant à lui, fait référence à l'ancienneté des entrepreneurs sur la scène des conflits sociaux (Offerlé 1990, p. 100 ; Fillieule 1997a). Pourtant, comme complément à la première, on avance une deuxième hypothèse : « Malgré cela, on rencontre un caractère imprévisible, aléatoire et dissuasif du maintien de l'ordre dans le modèle turc ». Le caractère aléatoire permet, dans « un jeu à somme nulle », « d'interdire à chacun des joueurs d'obtenir le moindre renseignement sur les modes d'action envisagés par son adversaire », alors que, dans « un jeu à somme non nulle », il s'agit d'amener le partenaire à reconnaître le plan de jeu en l'instrumentalisant comme une menace, estime Thomas C. Schelling dans son ouvrage *Stratégie du conflit* (Schelling 1986, p. 215) qui repose sur les différentes stratégies suivies dans les conflits internationaux. Dans le modèle du maintien de l'ordre turc, l'élément aléatoire renvoie à la fois à ces deux sens, c'est-à-dire, l'intervention policière peut être imprévisible malgré une menace

explicite. Avant la plupart des rassemblements non déclarés, mais annoncés publiquement par les organisateurs, les directeurs de la police et les préfets menacent les organisateurs et les participants éventuels d'une répression policière par l'intermédiaire des médias. C'est aussi le cas des meetings déclarés mais que l'on a voulu tenir dans un lieu interdit. Malgré ces menaces dissuasives des autorités publiques, l'action de la police vis-à-vis de ces manifestations pourrait encore être répressive ou tolérante. Cependant, l'accroissement du risque semble constituer lui-même, « *de facto*, une véritable menace dissuasive » (*Ibid.*, p. 232) pour les participants éventuels. Comme on le verra dans les paragraphes suivants, le critère de la légalité ne constitue pas un moyen de prévisibilité de la répression pour les actions manifestantes en Turquie. Car, une grande partie des manifestations illégales est tolérée alors qu'une autre partie est fortement réprimée.

Si l'intervention des policiers dans les actions protestataires pour disperser le groupe manifestant constitue une des manières répressives de l'action collective, ce n'est pourtant pas la seule. Leur présence massive et armée présente une autre forme pour diminuer la participation dans la rue. Néanmoins, il est également à souligner que parler de la répression n'exclut pas la présence de la négociation et du compromis, voire de la gestion préventive de l'action collective. Les pratiques et les techniques de contrôle des mouvements sociaux présentent une variété très riche comme le montre Gary T. Marx (Marx 1997, p. 233-267), cependant on ne dispose pas d'assez de matériaux pour analyser ces types de techniques de gestion en raison du caractère majoritairement secret du travail des policiers. En se basant sur les grands traits de la politique de gestion des manifestations par la police turque, on peut noter plus particulièrement quatre points parmi d'autres : la relativité de la marge de manœuvre offerte par le système vis-à-vis de certains entrepreneurs de l'action collective (1), la gestion clivée (2), le recours à l'histoire pour dénigrer la participation aux manifestations (3), l'arrestation préventive et la « haute surveillance » des lieux et des entrepreneurs (4),

Relativité de la marge de manœuvre face aux divers entrepreneurs de l'action protestataire

Olivier Fillieule estime que la distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants repose essentiellement sur deux critères : le critère de la légitimité et le critère de la capacité à négocier des manifestants (Fillieule 1997b, p. 122). Dans l'exemple turc, si la légitimité des entrepreneurs dépend de la perception de l'ennemi intérieur et de la catégorisation des groupes selon leur dangerosité (*critère de connaissance catégorielle*), la capacité à négocier dépend au degré d'institutionnalisation du mouvement et de ses entrepreneurs (*critère de l'institutionnalisation*).

En partant de cette distinction, le degré de dangerosité des groupes et ainsi la perception (ou l'ignorance) de « bons » et de « mauvais » manifestants par les policiers sera traitée dans ces paragraphes grâce à une analyse des bases de données policières en ce qui concerne les actions protestataires ayant lieu dans toute la Turquie au cours de sept ans, de 1994 à 2000 (11 909 actions protestataires). 1229 sur 11 909 protestations se sont déroulées « avec incident », dont 969 (79%) rassemblements non-violents et 260 (21%) violents.

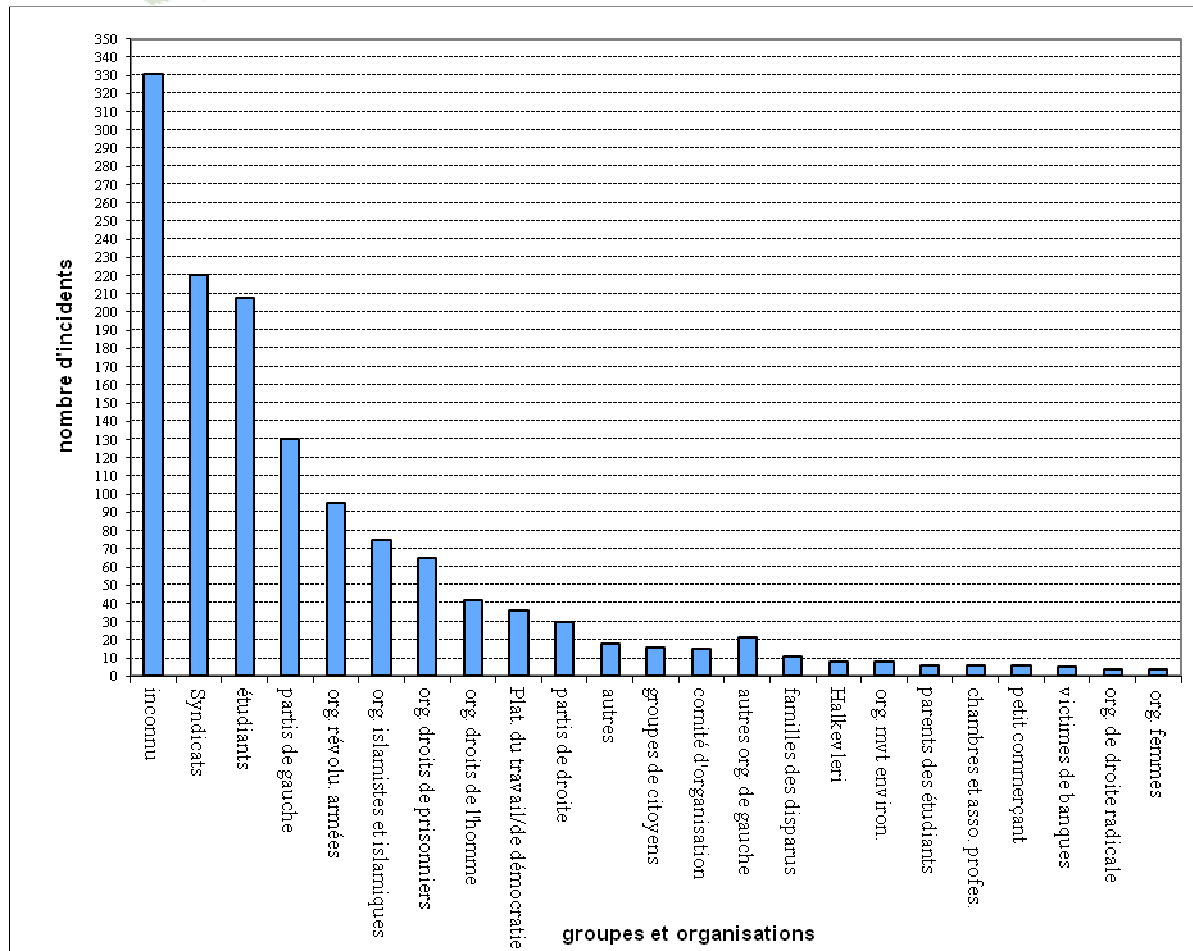
Ces 260 rassemblements « avec incident » consistent en des attentats, des jets de cocktails Molotov pour endommager un bien et plus particulièrement l'édifice d'un parti politique ainsi qu'en des heurts entre les étudiants d'extrême gauche et droite, lors desquels les forces de l'ordre sont majoritairement absentes ; et cette absence ne découle pas d'une stratégie de provocation (Fillieule 1997a, p. 342), mais du déficit de prévision et de renseignement. Cependant, ce type de protestations violentes fait également l'objet d'une gestion policière par le biais d'une poursuite policière. On a donc un corpus constitué de 1229 actions pour définir la politique, en fonction des groupes manifestants et de leurs formes d'action, suivie par la police pour gérer l'action collective en Turquie.

L'analyse des bases de données policières à partir des actions protestataires « avec incident », c'est-à-dire, les manifestations lors desquelles une poursuite judiciaire a fait suite à l'action, ou encore, lorsqu'il y a eu une arrestation/intervention policière, montre que la police turque fait une distinction

entre de « bons » et de « mauvais » manifestants (*relativité*) jusqu'à un certain point, car elle négocie, à la fois, et intervient dans toutes sortes de manifestations organisées par les divers entrepreneurs légaux ou illégaux de l'action collective (*caractère aléatoire*). Néanmoins, la grande majorité des rassemblements non-violents ayant abouti à un « incident » consistent en des manifestations illégales (914 protestations illégales sur 969 protestations non-violentes) et des « conférences de presse en plein air » (292 « conférences »), forme d'action inventée pour éviter les procédures de déclaration et donc illégale par nature. Il s'agit de la forme d'action la plus usitée, 6384 « conférences de presse en plein air » (53% de l'ensemble des protestations) ayant été effectuées au cours de la période de 1994-2000, et seules 292 d'entre elles ont eu à subir une intervention policière. Cette donnée révèle le caractère imprévisible de la répression policière en Turquie. Car, si seul le caractère illégal entraînait intervention policière dans ces rassemblements statiques alors on devrait voir la police les réprimer toutes. Les formes d'action plus légalisées tels que les meetings en plein air (26 des 41 des meetings où est survenu un « incident » sont légaux) subissent également une intervention policière. Il convient surtout de noter que, au cours de sept ans considérés, si 79% des actions protestataires étaient de nature illégale, seules 11% sont signalées comme ayant connu un « incident » en provenance de la police et/ou des manifestants.

Distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants

Figure 1 : Groupes et organisations touchés par la violence dans les manifestations (1994-2000)

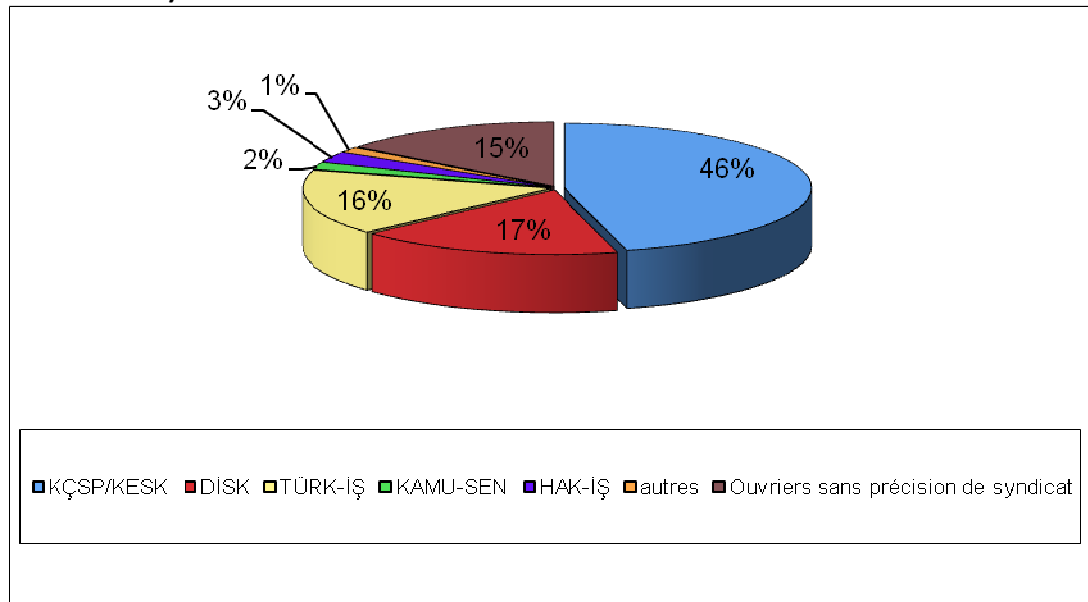


Source : Graphique élaboré par Ayşen Uysal à partir des archives policières.

Malgré cet arbitraire, on constate qu'il existe une sélectivité relative. Les étudiants sont en quelque sorte les « privilégiés » de la répression policière (208 protestations étudiantes dont 181 rassemblements non-violents sur 1229 protestations « avec incident »)⁸. On peut voir également que la police est sceptique face à des actions protestataires dont elle ne réussit pas définir l'auteur des actions. Les événements répertoriés comme « sans organisations appelantes », « auteur inconnu » ou encore « un groupe » constituent 26% du corpus (331 événements). La police exerce plus de répression quand les mobilisations sont d'auteurs inconnus. Les organisations légales et anciennes de l'action collective, tels que syndicats (220 incidents dont 218 rassemblements non-violents) et partis politiques (160 incidents dont 130 de gauche et 30 de droite, et 132 ralliements non-violents), subissent également la répression. KESK (Confédération des syndicats de travailleurs du

secteur public) et ses syndicats rattachés en occupent cependant une place importante (101 actions protestataires dont toutes des rassemblements non-violents). Les organisations révolutionnaires armées suivent KESK avec 95 incidents sur 137 actions protestataires.

Figure 2 : Répartition des actions protestataires par organisation syndicale (1994-2000)



Source : Graphique élaboré par l'auteur à partir des bases de données policières.

Enfin, les organisations islamiques et islamistes qui se sont mobilisées à la fois contre la loi de l'éducation à huit ans consécutifs qui a supprimé les écoles coraniques et l'interdiction du port du voile dans les universités ont connu 75 incidents. La police est intervenue au cours de 53 actions protestataires du HADEP (parti nationaliste kurde) alors que 49 parmi elles sont des réunions pacifiques. Les plates-formes formées pour diminuer les risques liés à la mobilisation et pour assurer la participation massive n'échappent pas non plus à la répression. Bref, le caractère arbitraire de cette gestion policière doit être compris en fonction de la nature des organisations, plus ou moins institutionnalisées, plus ou moins anciennes ou légales.

Tableau 1: Actions protestataires violentes selon certains organisations et groupes (1994-2000)

organisations	total des protestations	protestations avec incident	violence/total des actions (%)
Organisations armées	137	95	69
Auteur inconnu	684	331	48
Groupes islamistes	181	75	41
Etudiants	1029	208	20
HADEP	383	53	14
İHD, TAYAD, Familles des disparus	1046	118	11
Partis politiques	2205	160	7
Syndicats	5962	220	4

Source : Tableau élaboré par l'auteur à partir des archives policières.

Tableau 2: Actions protestataires illégales et violentes par organisations/groupes (1994-2000)	Nombre
Heurts entre les adhérents des partis politiques (<i>seçim 99</i>)	91
PKK	33
Auteur inconnu (<i>faili meçhul</i>)	31
Indéfini (<i>boş</i>)	26
Etudiants	25
DHKP-C	7
Un groupe (<i>Bir grup</i>)	6
Qualifié par des noms des personnes commises l'acte sans citer le nom d'org.	3
Ouvriers du secteur privé	2
Agriculteurs	1
İHD	1
Hizbullah	1
TKEP-L	1
Association des familles de martyrs	1
Des groupes divers	1
Toutes organisations de gauche et nationalistes kurdes (<i>tüm kürtcü ve sol örgütler</i>)	1
Total	231

Source : Tableau élaboré par l'auteur à partir des archives policières.

Néanmoins, ce n'est pas le nombre absolu d'événements avec « incident » qui a une signification sociologique en soi, mais le nombre relatif d'événements avec

incidents qui doit être évalué au regard de l'ensemble des actions collectives entreprises (événements avec incident/ensemble d'événements entrepris). Cette considération relative change complètement l'ordre de ce qu'on vient de décrire.

Les *organisations révolutionnaires armées* arrivent en tête avec 69% de leurs actions qui se sont déroulées de manière violente (tableau 2). Il convient donc de dire que la police exerce plus de répression face aux organisations qui mettent en cause le monopole de la violence légitime relevant de l'Etat. Les événements répertoriés sans qu'on ait pu identifier l'organisation instigatrice, ceux ayant un « *auteur inconnu* » ou encore ceux qui sont initiés par « *un groupe* » arrivent en seconde position avec 48% de leurs actions protestataires donnant lieu à une violence provenant de la police ou des manifestants. Apparaissent ensuite les *organisations islamistes* avec une proportion aussi élevée (41% de leurs actions protestataires), malgré l'opinion très courante selon laquelle la police est plus tolérante vis-à-vis de ces groupes religieux. Les *étudiants* suivent ensuite les groupes islamistes avec un taux de 20% d'actes violents. Si l'on en croit Olivier Fillieule lorsqu'il établit un lien entre la gestion policière des manifestations, leur légitimité et la capacité à négocier des groupes protestataires (Fillieule 1997b, p. 122), ces groupes d'entrepreneurs cités constituent la partie la moins légitime des acteurs de la politique dans la rue.

En revanche, les organisations légales et anciennes de l'action collective, tels que les syndicats (4 % des actions de tous les syndicats recourant à la rue) et partis politiques (7 % de l'ensemble de leurs actions), subissent proportionnellement moins la répression policière en considérant qu'ils organisent une partie importante des actions protestataires. Dès lors, il convient de conclure que, malgré l'arbitraire généralisé qui fait que la répression policière peut toucher tout le monde, on note que la police turque fait une distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants. D'une manière générale, on peut également dire que plus le recours à la rue est fréquent de la part de certaines organisations et plus la proportion de l'émergence de la violence diminue, même si le nombre d'occurrences avec « incident » reste élevé. L'établissement de ces faits permet donc de souligner l'importance des savoir-faire manifestants en matière de prévention ou non de la violence policière. Ce

constat révèle deux faces liées l'une à l'autre à savoir celle qui dépend de l'identité des manifestants, d'une part et celle, d'autre part, qui doit être rapportée à la gestion réalisée par les forces de l'ordre. La présence dans la rue de certains acteurs sur la scène protestataire depuis maintenant longtemps les incline à adopter des stratégies moins violentes. Et, également, les forces de l'ordre exercent moins de répression sur ceux qu'ils connaissent mieux.

Les syndicats ouvriers en constituent un exemple. On trouve dans les discours des agents de l'Etat des désignations qui étiquettent ces organisations comme appartenant aux « bons manifestants ».

« Chers députés, le nombre de syndicalistes sur place [le 1^{er} mai 1996] est environ 20 000. Selon nos constats, il y a un total de 35-40 mille personnes. Les membres de syndicats, à la suite de l'interruption de leur parole par les militants des organisations illégales ont quitté le lieu de rassemblement et ont condamné cet événement.

Nous avons remercié les syndicalistes parce qu'ils n'ont pas participé aux événements et n'ont pas collaboré avec ces organisations illégales. Moi-même, je les ai remerciés », (Ülkü Güney, Ministre de l'intérieur, *TBMM Tutanak Dergisi*, tome 5, 48^{ème} hémicycle, le 7 mai 1996).

Pourtant, les syndicats de fonctionnaires ne sont pas aussi « bons manifestants » que les syndicats d'ouvriers. On trouve donc une distinction entre les types de syndicats.

« Sami Evren [président de KESK] excite les fonctionnaires contre l'Etat pour établir le régime politique qu'il envisage dans sa tête ! Sami Evren a un problème avec notre régime en place. C'est bien lui qui a prononcé un discours lors du congrès général d'un parti politique qui est en train d'être interdit. Sami Evren doit expliquer comment il a rassemblé les membres des organisations illégales ! Aujourd'hui, ceux qui ont lapidé les policiers ne sont pas les fonctionnaires d'Etat, mais les membres d'organisations illégales ! » (Discours de Mehmet Ali Sahin, vice-président de l'AKP, Ministre d'Etat, *Journal télévisé de la chaîne Kanal 7*, le 23 août 2003).

Dans cette distinction établie entre les divers groupes manifestants par la police turque, on constate également que le système est plus fermé vis-à-vis de l'extrême gauche que vis-à-vis de la droite. Les manifestations de l'extrême gauche,

de la gauche radicale et des étudiants impliquent un fort encadrement selon la perception de la police turque⁹. La police refuse ainsi de négocier avec les organisations illégales et les organisations vues par elle comme « satellites » des premières. Ainsi on peut mieux comprendre son intolérance face à l'Association des familles de prisonniers qui est perçue à la fois comme une organisation rattachée à DHKP-C (Parti/Front révolutionnaire de la libération populaire) et recourant aux plates-formes légales. En conséquence, la police estimant que des liens sont établis entre organisations illégales et légales, les manifestations portant sur les droits de prisonniers et les droits de l'homme attirent en général plus d'intolérance et de répression des forces du maintien de l'ordre. Les manifestations organisées par les familles de prisonniers, de disparus et les organisations de droits de l'homme, plus particulièrement par l'Association des droits de l'homme (*Insan Hakları Derneği*, fondée en 1986) ont subi 118 événements « avec incident » (soit 11% de l'ensemble des actions des organisations de droits de l'homme), incidents ayant donné lieu à des arrestations et des poursuites judiciaires alors qu'il s'agissait dans tous les cas de réunions non-violentes. Le nombre des protestations contre la réforme carcérale qui se sont déroulées « avec incident » s'accroît si l'on prend en considération les actions mises en place par d'autres organisations que celles que nous avons déjà mentionnées.

Catégorisation des participants par la police selon le degré de l'investissement

Enfin, une nouvelle distinction entre les participants d'une même action manifestante est apparue chez les autorités policières. Cependant, cette distinction est inscrite dans des textes écrits ; on n'observe pas une distinction aussi marquante dans la pratique. La police les distingue selon six catégories : les agitateurs professionnels (*profesyonel kışkırtıcılar*), les personnes téméraires (*atılğanlar*), celles influencées (*tesir altında kalanlar*), les prudents (*ihtiyatlılar*), les supporteurs (*destekleyiciler*) et les spectateurs (*seyirciler*) (*Toplumsal Olaylar ve...*, sans date, p. 8). Les *agitateurs professionnels*, selon la police, ont été formés pour initier et faire perdurer l'action. Les *personnes téméraires* sont vues comme des gens irrationnels

au sens où ils prendraient des décisions sans penser à leurs conséquences ; ces manières de faire n'auraient pas d'autre objectif pour les instigateurs que d'accélérer leur carrière dans le mouvement. Puis, on trouve des *participants influencés*. Selon la perception de la police, ce sont des individus qui n'ont pas assez de courage pour faire émerger une action protestataire, mais qui sont facilement influencés par les personnes téméraires. Les *participants prudents* sont des individus prêts à participer à une action protestataire initiée par les agitateurs, mais qui ne prennent pas d'initiatives contrairement aux personnes téméraires. Quant aux *supporteurs*, ils comprennent des sympathisants qui ne participent pas directement à la manifestation, mais qui essaient de convaincre d'autres personnes de participer à la manifestation. Enfin, les *spectateurs* apportent un soutien moral, car ils regardent avec intérêt l'événement manifestant (*Ibid.*, p. 8).

La police de la foule envisage une stratégie de gestion spécifique en particulier pour ceux qui sont considérés comme agitateurs et actifs. Cette stratégie suppose une surveillance particulière, et notamment au travers de la mise en place de caméras. Ils sont vus comme des personnes dont l'infiltration dans des cortèges doit être empêchée. Selon la police turque, ces participants les plus actifs dans les rassemblements nécessitent un isolement du reste des participants et des sympathisants, c'est-à-dire une mise en garde à vue durant l'action manifestante (*Toplumsal Olaylar ve...*, sans date, p. 5). En d'autres termes, selon la logique des policiers, il s'agit d'une tentative de séparation entre le cerveau et le corps du cortège pour rendre inefficace le second.

Malgré cette distinction formelle, du fait de son caractère indécis, la gestion policière des manifestations ne permet pas d'élaborer une catégorisation idéale-typique des différents modes de gestion des manifestants, et ce, pour deux raisons. D'abord, le passage d'une catégorie à l'autre est flottant dans la gestion par la police turque. La marge de tolérance vis-à-vis des rassemblements pacifiques, mais illégaux, peut changer d'une action protestataire à l'autre comme la montre l'exemple du HADEP. Parmi les 98 manifestations illégales du HADEP qui se sont déroulées en 2000, 19 ont été l'occasion de violences en provenance de la police. Ensuite, la « gestion patrimonialiste »¹⁰ de l'action manifestante, c'est-à-dire, la

réponse tolérante de la police face à une action protestataire violente n'existe pas. Du fait de cette carence, les rassemblements non-pirate¹¹ au cours desquels les forces de la police sont présentes, il se trouve que la violence est le fait soit d'une intolérance de la police elle-même, soit d'un affrontement ouvert entre les policiers et les protestataires, soit aussi d'une volonté délibérée de certains groupes.

Tableau 3: Gestion des manifestations par la police

		Maintien de l'ordre (avec ou sans pression politique)	
		pacifique	violent
Action manifestante	pacifique	manifestation pacifique A	manifestation non tolérée B
	violente	gestion patrimonialiste C	affrontement ouvert D

Source : (Fillieule 1997a, p. 307).

Gestion clivée des mobilisations

Au-delà de cette distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants, la gestion qui est faite à la fois à partir des oppositions des citoyens (nationalisme kurde/nationalisme turc, gauche/droite, laïc/islamiste etc.) et des fragmentations des mouvements et des organisations constitue deux politiques essentielles du maintien de l'ordre face aux mobilisations. Dans le premier cas, il s'agit de s'opposer à ceux qui sont différents en matière politique et sociale et dans la seconde, de diviser ceux qui sont dans le même « camp ». Ces oppositions établies ne sont pas sans lien avec la construction de l'ennemi intérieur. « En fragmentant les populations en une constellation de groupements hostiles, la construction de l'ennemi intérieur » ainsi que les oppositions bipolaires créées au sein d'une société « rend plus improbable toute contestation commune des structures hiérarchiques » estime Murray Edelman dans *Pièces et règles du jeu politique* (Edelman 1991, p. 166-167). Par ailleurs, la désignation, par exemple, de *la gauche comme l'ennemi, et de la droite comme l'ennemi de l'ennemi* (Marx 1997, p. 251), contribue à la répression de certains mouvements de gauche et de nationalistes kurdes. On trouve ce type de répression notamment dans l'action collective des étudiants et dans les

manifestations contre la réforme carcérale. Plus récemment, pendant les actions protestataires de « Gezi » et celles pour soutenir « Kobane » des « *palalilar* » (ceux qui ont un couteau dans leurs mains) sont apparus à côté de la police pour réprimer les manifestations des groupes de gauche et des kurdes. Du fait de cette forme de répression, les policiers sont vus par les militants comme *l'ami de mon ennemi*, c'est-à-dire, comme alliés des militants d'extrême droite, ce qui renforce l'idée de l'ennemi vis-à-vis des policiers. En jouant sur des clivages créés à partir de ces oppositions et de ces fragmentations, l'Etat entend empêcher l'émergence et le développement des mouvements protestataires.

La montée du mouvement religieux en 1997 a provoqué également la montée du contre-mouvement laïc, et en même temps l'instrumentalisation par l'Etat des mobilisations laïques en vue de contrer les mouvements religieux. Les manifestations de rue contre la corruption entamées le 1^{er} février 1997 en constituent un bon exemple. Ces actions protestataires entreprises pour dénoncer les relations entre l'Etat et la mafia, plus précisément entre les forces de l'ordre, les élus et la mafia, ont été transformées par la manipulation de l'Etat en une mobilisation contre la charia et le Parti islamiste au pouvoir, le Parti de la prospérité (RP), et ont été largement soutenues par les médias et les diverses institutions étatiques.

Dans certaines situations, l'opposition créée entre les divers mouvements peut apparaître comme un affrontement ouvert entre eux (Uysal 2012b, 391-94). L'action protestataire du 12 décembre 2000 a ainsi donné lieu à un affrontement entre les militants d'extrême gauche et les policiers et les militants de la droite radicale. Les militants d'extrême gauche descendus dans la rue pour protester contre la réforme carcérale se placent souvent entre la violence policière et de la droite radicale tout en exerçant eux-mêmes une violence. Parfois, la non intervention des policiers sur place dans l'affrontement entre les militants de deux camps apparaît comme une sorte de provocation qui augmente la violence dans cette action manifestante.

De ce fait, la « collaboration » entre les forces de l'ordre et les militants d'extrême droite apparaît sous la forme de provocations. Les policiers en civil

agissent pour battre et interpellier des manifestants, alors que les policiers des forces rapides n'interviennent pas lors des affrontements et n'interpellent pas les militants d'extrême droite. Une technique « banale » des années 1970 réapparaît dans les rues et entraîne une discussion dans les journaux : « retour aux années 70 » ? Dans la mémoire collective turque, l'affrontement des militants de gauche et de droite renvoie aux années 1970 (Bozarslan 1996-1997, p. 73-97 et 1999, p. 185-244) avec la crainte toujours présente de voir réapparaître la violence. Ici, on trouve un dénigrement de la violence sociale¹². Dans les périodes où l'usage de la rue est fréquent - surtout s'il s'agit de manifestations étudiantes -, ce thème récurrent a pour effet de « décourager les mobilisations ». Cette construction idéologique devient notamment un moyen de discréditer les mouvements sociaux.

De nos jours, ces événements rappelant les années 1970 pendant lesquelles on rencontre une violence extrême fondée sur l'affrontement entre des groupes qui s'opposaient pour des raisons proprement politiques apparaît peu dans les pays dits « démocratiques ». En revanche, en Turquie, ce mode d'action et de répression est instrumentalisé dans certains événements par les militants et par les policiers pour des objectifs stratégiques. De la part de la police, ce mode de répression contribue d'abord à délégitimer les mobilisations en soulignant exclusivement leur caractère violent. Cette stratégie policière vise à diminuer la participation et à briser la sympathie éventuelle éprouvée par la population pour ces mouvements. Les mouvements qui exercent la violence sont ainsi montrés comme des mobilisations « démodées ». Cela favorise simultanément les mouvements pacifiques. Autrement dit, certains modes d'action sont renvoyés vers une histoire dépassée et récusée par les agents de l'Etat qui les présentent ainsi comme « non contemporaines ».

Si ces « collaborations » entre les militants de la droite radicale et les policiers sont un signe de leur prise de position partielle, l'exercice de la « loi du talion » (œil pour œil dent pour dent) par les policiers lors des actions protestataires révèle, du même coup, un déficit de professionnalité et une gestion par l'émotion des mobilisations. La réponse faite par les policiers qui jettent des pavés sur les protestataires¹³ et les insultent en constitue deux exemples révélateurs de cet état de fait.

La référence stratégique à l'histoire de la violence protestataire par les agents de l'Etat

« Les événements survenus le 1^{er} mai 1996 à Istanbul constituent une partie des événements qui s'enchaînent jusqu'à aujourd'hui et qui se sont développés au cours d'un processus précis. Avant ces événements du 1^{er} mai, certains foyers qui veulent plonger notre pays dans des conflits internes qui se sont déroulés avant le 12 septembre 1980 ont déjà mis en scène leur scénario dans le quartier de Gazi à Istanbul, le 12 mars 1995. Les organisations illégales ont tenté d'opposer les habitants du quartier qui possèdent des caractéristiques ethniques et l'Etat et ont obtenu un certain succès... En 1977, notre pays a connu les événements sanglants du 1^{er} mai. Les mêmes événements se sont répétés dix-neuf ans plus tard... »¹⁴.

Les agents de l'Etat font référence également à la violence exercée comme relevant à la fois d'une stratégie et d'une forme d'action par un seul groupe protestataire. Pourquoi les agents de l'Etat ont-ils besoin de faire référence au passé ? Trois raisons peuvent venir expliquer cette référence : pour légitimer la violence exercée par l'Etat (1) ; pour montrer la continuité de la présence d'un danger, d'un ennemi intérieur ou extérieur (2) ; et pour discréditer les mouvements sociaux (3). L'exemple des années 1970 devient important, mais plus récemment la décennie 1990 est devenue une référence plus citée que les années 1970. Les affrontements très violents entre les militants de gauche et ceux de droite, la guérilla urbaine formée dans les années 1970 constituent pour l'Etat autant d'éléments d'une mémoire collective négative permettant de discréditer les mobilisations actuelles. Quant aux années 1990, elles font références à la guerre civile, aux disparitions en garde à vue, aux assassinats, etc.

Légitimation de la coercition. Max Weber entend l'Etat comme une « 'entreprise politique de caractère institutionnel' lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime » (Weber 1995, p. 97). Il n'existe de violence légitime que dans la mesure où l'ordre étatique la permet ou la prescrit (Weber 1995, p. 99). La référence historique à la violence politique constitue un

rappel étatique de la non-autorisation du recours à la violence par certains groupes politiques. Quelle est alors la stratégie visée au travers de l'exercice de cette coercition d'Etat ? Comment la légitimation de la violence exercée par l'Etat est-elle fabriquée?

L'objectif de la contrainte physique et de l'intervention policière violente est double : dissuader toute personne intéressée par une action protestataire d'y participer ou de la rééditer, et suggérer que l'intervention policière sanctionnera lourdement ces activités.

« Ces derniers jours, on a été informé sur le fait que la jeunesse et notamment la jeunesse universitaire est soumise à l'influence de l'idéologie marxiste lors de certaines réunions organisées sous le label d'actions culturelles et artistiques. On sait également que certaines sous-préfectures donnent l'autorisation à ces activités. A partir de la publication de ce règlement, toutes sortes de réunions en salle et de rassemblements en plein air ne seront autorisés qu'après examen fait par les préfectures et les directorats de la police de chaque ville »¹⁵.

Comment l'Etat légitime-t-il la violence qu'il exerce pour réprimer les mouvements sociaux ? Premièrement, en individualisant au maximum la question de la violence dans les manifestations, c'est-à-dire en « couvrant » la violence qui est exercée par certains policiers ayant désobéi aux ordres hiérarchiques.

« La Préfecture et la Direction de la police ont interdit le recours aux armes [lors des événements du quartier Gazi à Istanbul]. Néanmoins, certaines personnes au sein de la police ont provoqué une augmentation du nombre des décès en désobéissant aux ordres »¹⁶.

Cependant cette stratégie qui vise à réduire la force exercée sur les manifestants au fait de certains policiers ne néglige pas le fait que « les forces de l'ordre ne marchent pas comme un seul homme » (Fillieule 1997, p. 264) et que celles-ci peuvent s'opposer entre elles. En d'autres termes, les rapports entre commandements peuvent également produire un désordre sur le terrain, relations qui montrent que l'interaction dans les manifestations ne s'effectue pas seulement entre les forces de l'ordre et les manifestants, mais aussi entre le commandement et

la base des forces policières, comme l'affirme Olivier Fillieule dans *Stratégie de la rue* (Ibid., p. 264).

Perpétuation du danger. En second lieu, l'Etat établit un lien de filiation entre les organisations actuelles et celles du passé. L'usage de l'ennemi intérieur par les agents de l'Etat est récurrent. Dans l'arrêt de la Cour de sûreté de l'Etat à propos du procès des étudiants dits de « la bande au crayon », le lien établi entre la Dev-Sol (Gauche Révolutionnaire) et la mobilisation de ces étudiants qui manifestent contre l'augmentation des frais d'inscription est justifiée par un recours à l'histoire (Uysal 2001). En se référant à cette organisation qui n'existe plus, au moins sous ce label, la Cour indique la continuité du « danger ». Pour cette dernière, le danger n'a pas été dépassé et ces organisations révolutionnaires menacent toujours l'Etat turc.

Défavoriser les mouvements. Enfin, l'Etat tente de discréditer les mobilisations en se référant également à l'histoire. En mars 1995, à la suite des affrontements entre les étudiants d'extrême gauche et de la droite radicale, le Président de la république a convoqué les recteurs de toutes les universités turques pour insister sur le fait que ces événements pouvaient être rattachés à la crise du 12 septembre 1980. Preuve que l'usage du passé est opérationnel et que le discours du Président de la République n'est pas un acte discursif isolé, un ex-militant d'une organisation révolutionnaire armée des années 1970 a repris à son compte la thématique du « déjà vu » et a qualifié ces affrontements, d'ailleurs assez courants en Turquie, comme sonnante « la fin de la silence des agneaux »¹⁷. Plus largement, l'identification de ce genre de manifestations au « terrorisme » est fréquente de la part des agents de l'Etat¹⁸.

Si cette référence stratégique à l'histoire des violences montre le caractère dissuasif du maintien de l'ordre en Turquie, les pratiques d'arrestations préliminaires, de surveillances et de positionnement corps à corps des protestataires et des policiers rappellent tout autant la volonté de l'Etat de briser les actions protestataires.

Arrestation préalable et haute surveillance des lieux et des entrepreneurs protestataires

Les arrestations précédant les manifestations ainsi que la surveillance policière apparaissent comme deux autres signes du caractère intolérant et dissuasif de la police turque vis-à-vis des actions protestataires. C'est ce qu'on peut vérifier en consultant les archives policières. Tout d'abord, la mise en garde à vue avant les actions protestataires contribue à empêcher le plus possible les rassemblements. Il s'agit ainsi d'une gestion basée sur la *division de la foule avant qu'elle ne devienne la foule* :

Dans le cadre des mesures prises à la suite du renseignement reçu à propos de l'action protestataire qui aura lieu sur la Place de Beyazit [la place qui se trouve devant l'Université d'Istanbul], 56 personnes, dont 9 femmes et 47 hommes, considérées comme participants éventuels à cette manifestation illégale ont été mises en garde à vue (Istanbul, 5 novembre 1999, *Archives policières*).

Les récits brefs nous renseignent ensuite sur la haute surveillance des acteurs, des lieux et des actions. Depuis les travaux de Gary T. Marx on connaît mieux les différentes formes d'infiltration dans les groupes (Marx 1974, p. 402-442) et les techniques de « surveillance maximale » qui sont corrélées avec le développement technologique (Marx 1988). Si l'infiltration dans le groupe constitue la forme la plus « archaïque » du contrôle social, la surveillance par les moyens technologiques est donc la plus « moderne ». La lenteur du rattrapage des évolutions technologiques est d'ailleurs souvent avancée par les policiers pour justifier les « échecs » rencontrés lors de la gestion de l'action collective (Cerrah 1996, p. 295-99 ; Cerrah 1997, p. 135-49 ; Semiz 2000, p. 117-27).

A l'heure actuelle, la surveillance est effectuée par des policiers en civil pour démasquer « l'ennemi intérieur » ou, pour reprendre l'expression de Fabien Jobard (2001, p. 152), « l'adversaire dans l'ombre ». Ces policiers recourent à trois types de méthode : la surveillance des lieux, celle des leaders et celle enfin des protestations. D'après les termes utilisés dans les récits et dans les entretiens que j'ai réalisés, il apparaît que ceux-ci transmettent les renseignements au commissariat local auquel ils sont rattachés et que ce dernier les transfère à son tour à la Direction générale de

la police d'Ankara. La transmission des renseignements est donc effectuée selon la logique de l'organisation bureaucratique. Les renseignements arrivent à la Direction générale de la police, seconde par seconde, minute par minute¹⁹.

On a été informé que le président général du Parti du pouvoir socialiste [SIP, trotskiste], Aydemir Güler et environ 240 personnes membres du parti sont venus à la Gare Haydarpaşa [Istanbul] et de là sont partis à Ankara par l'Express anatolien, le 25 mars 1995, à 22 h pour une raison inconnue. (Archives policières de 1995, Istanbul).

136 personnes adhérentes du syndicat Tek Gıda-İş [secteur alimentaire] basé à Rize [nord, au bord de la Mer noire] sont montés dans deux cars appartenant à la firme ... [plaque du car] et ... [plaque du car]²⁰ pour participer au meeting protestataire en plein air contre le « projet de loi de retraite » qui s'est tenu le 30 avril 1995 à Izmir. (Archives policières de 1995, Rize).

Ces deux récits renseignent plus particulièrement sur la surveillance qui est effectuée à l'encontre des leaders et des groupes. De plus, on se rend compte que certains groupes sont plus surveillés au cours des périodes précédant les manifestations importantes. Cette attention particulière de la police apparaît comme une mesure préventive. Pourtant elle s'inscrit dans une continuité au sens où lui font écho d'autres surveillances pendant et après l'action protestataire.

La surveillance des protestations est faite par l'enregistrement vidéo et par l'infiltration des policiers en civil dans les cortèges. De surcroît, la diffusion de l'action par *closed-circuit television* (CCTV) permet aux supérieurs de diriger le contrôle de l'action protestataire sans se présenter sur le terrain. Cependant, cette diffusion n'a lieu qu'à l'occasion des actions protestataires très massives et considérées comme très importantes par les cadres de la police. Elles sont essentiellement effectuées dans les grandes métropoles, là où des caméras surveillent en permanence certaines grandes places. Les policiers profitent également des caméras établies par les mairies en cas de nécessité. Grâce à ce type de mécanismes d'observation, la police gagne en efficacité et en capacité de pénétration dans les actions protestataires. Cette surveillance établit un système de contrôle permanent et permet un accroissement de savoir sur les protestataires

(Foucault 1975, p. 238). L'enregistrement vidéo contribue ainsi à la « construction d'une mémoire de l'adversaire » (Bruneteaux 1996, p. 119) en laissant une *trace visuelle* de celui-ci.

Malgré ces techniques très développées de contrôle, les policiers en civil qui enregistrent les actions avec leurs caméras portatives sont toujours présents, ce qui permet de parler d'une combinaison de méthodes traditionnelles et de méthodes à plus fort contenu technologique. Le développement des techniques de surveillance transforment ce contrôle réalisé par les policiers sur place en accroissant le rôle des machines, en rendant moindre la présence des agents secrets et en permettant ainsi la création de *no man's land* (Fillieule 1996) entre les policiers et les militants.

Pour conclure

Dans cet article, on a montré que toute mobilisation dans les rues de la Turquie est perçue par les agents de l'Etat *a priori* comme une menace éventuelle pour la sécurité intérieure du pays et la sûreté de l'Etat. Cette perception trouve son origine autant dans les codes et textes législatifs que dans les interprétations pratiques. Elle est particulièrement visible lors des formations policières.

Dans cette perspective, la structure de l'appareil policier a un effet sur la configuration des actions protestataires tout comme elle pèse sur la structure de l'Etat. Deux facteurs jouent un rôle majeur dans cette structuration du contrôle policier. L'un porte sur la formation du corps policier, l'autre sur un mode de gestion spécifique. En premier lieu, la sélection des policiers au sein d'une même catégorie sociale (défavorisée et provinciale) et en fonction d'une orientation politique déterminée (de droite) pèse sur la perception et la gestion policières des mobilisations. Deuxièmement, du fait de cette perception et de la configuration sécuritaire de l'Etat turc, l'encadrement des actions protestataires repose sur un caractère aléatoire et dissuasif. La violence policière peut donc toucher tout le monde. Le principe de la dispersion de la foule avant qu'elle ne devienne une foule à proprement parler constitue le noyau de la politique de gestion des masses.

Considérer les actions protestataires comme une modalité extrémiste de faire de la politique et non comme une façon ordinaire de participer à la vie politique justifie dans l'esprit des policiers d'effectuer un travail de renseignement secret, de surveillance avant, pendant et après les manifestations ainsi que de déployer des techniques dissuasives et répressives sur les lieux des rassemblements. La présence physique et massive des policiers armés, le jeu du « corps à corps » qui se déploie dans le maintien de l'ordre et les interpellations massives montrent le caractère dissuasif de la gestion policière. Les risques élevés de participation de la population aux actions protestataires renforcent ce caractère dissuasif du contrôle étatique de la politique dans la rue. Du fait de cette politique du maintien de l'ordre, une classification entre les « bons » et les « mauvais » manifestants n'est pas complètement établie. Même si la répression touche plus souvent certains groupes que d'autres, elle frappe également de manière aléatoire. Ce fait rend arbitraire la répression exercée par les forces de l'ordre. La perception de ces risques et de la gestion policière par les protestataires a des effets immédiats sur le niveau, les stratégies et la structure organisationnelle de la mobilisation.

Ces spécificités du maintien de l'ordre en Turquie rendent difficile et incertaine une « démocratisation par le bas » (Della Porta 2014), c'est-à-dire des réformes démocratiques issues d'une vague de protestations. Néanmoins, les risques élevés peuvent constituer également une opportunité qui augmente le niveau des mobilisations dans certains pays, comme le montrent Göker (2013) et Uysal (2013) pour le cas de la Turquie. Les risques ont aussi une capacité de transformer les formes d'actions (Uysal 2005) et le type d'engagement (Uysal 2006). La perdurance de l'engagement et des manifestations dans l'espace public n'entraîne pourtant pas les réformes démocratiques et le changement des politiques publiques par les citoyens.

Bibliographie

Aminzade, R. R. & Goldstone, J. A. & McAdam, D. et al. 2001, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge University Press, Cambridge.

Beinin, J. & Vairel, F. 2013, *Social Movements, Mobilization and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford University Press, Stanford.

Bora, T. 1996, « Polis devleti », *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, vol. 14, İletişim Yayınları, İstanbul, pp. 1071-73.

Bozarslan, H. 1999, « Le phénomène milicien : une composante de la violence politique en Turquie des années 1970 », *Turcica*, n° 31, pp. 185-244.

Bozarslan, H. 1996-97, « Le chaos après le déluge ? Notes sur la crise turque des années 70 », *Cultures & Conflits*, n° 24-25, hiver- printemps, pp. 73-97.

Bruneteaux, P. 1996, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Presses de Sciences Po, Paris.

Büyükdöğeri, E. 1992, *Toplumsal Olaylar ve Müdahale Esasları*, Polis Okulları Ders Kitabı, Ankara.

Cerrah, I. & Sevindik, M. & Kavruk, M. 2002, *Güvenlik Güçleri için Yakın Savunma Teknikleri. Teori ve Pratik*, Emniyet Genel Müdürlüğü Polis Akademisi Başkanlığı.

Cerrah, I. 1996, « Police training for public events in Turkey », *Security Journal*, vol. 7, n° 4, pp. 295-99.

Cerrah, I. 1997, « Toplumsal Olaylar ve Çevik Kuvvet Eğitimi », *Amme İdaresi Dergisi*, tome 30, n° 3, 1997, pp. 135-49.

Contamin, J.-G. 2003, « De la fécondité épistémologique d'un rapprochement historique incongru : La pétition guillotine et ce qu'elle enseigne sur une forme d'action publique citoyenne », *Historicité de l'action publique*, PUF, Paris.

Della Porta, D. 2014, *Mobilizing for Democracy: Comparing 1989 and 2011*, Oxford University Press, Oxford.

Della Porta, D. & Reiter, H. 1997, « Police du gouvernement ou des citoyens ? L'ordre public en Italie », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 27, pp. 36-57.

Della Porta, D. 1998, « Police Knowledge and Protest Policing: Some Reflections on the Italian Case », in Della Porta, D. & Reiter, H. (éd.), *Policing Protest. The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, University of Minnesota Press, Minneapolis.

Della Porta, D. (1995), *Social Movements, Political Violence and the State*, Cambridge University Press, Cambridge.

Dieu, F. (1995), « Élément pour une approche socio-politique de la violence policière », *Déviance et Société*, n° 19 (1), pp. 35-49.

Dosya : Toplumsal Olaylar ve Müdahale Esasları, Emniyet Genel Müdürlüğü, sans date, Ankara.

Edelman, M. 1991, *Pièces et règles du jeu politique*, Editions du Seuil, Paris.

Ergut, F. 2004, « Polisin Gözüyle Sosyalistler, Anarşistler ve Grev », *Toplumsal Tarih*, octobre, n° 130, pp. 82-86.

Fillieule, O. 1997a, *Stratégie de la rue. Les manifestations en France*, Presses de Sciences Po, Paris.

Fillieule, O. 1997b, « Du pouvoir d'injonction au pouvoir d'influence ? Les limites d'institutionnalisation », *Les Cahiers de la Sécurité intérieure*, n° 27, pp. 101-125.

Fillieule, O. 1996, *Le maintien de l'ordre en France. Eléments d'un modèle de gestion des conflits manifestants par l'État*, Rapport de recherche, 159 p.

Foucault, M. 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris.

Göker, Z. G. 2013, "Presence in Silence: Feminist and Democratic Implications of the Saturday Vigils in Turkey", in Beinlin, J. & Vairel, F. *Social Movements, Mobilization*

and Contestation in the Middle East and North Africa, Stanford University Press, Stanford, pp. 149-165.

Göksu, T. 2000, *Toplumsal Psikoloji: Toplumsal Olaylar ve Müdahale Esasları*, Özen Yayıncılık, Ankara.

Jobard, F. 2001, « Le banni et l'ennemi. D'une technique policière de maintien de la tranquillité et de l'ordre publics », *Cultures & Conflits*, Dossier : Construire l'ennemi intérieur, sous la direction de Ayşe Ceyhan et Gabriel Peries, L'Harmattan, n° 43, automne, pp. 151-182.

Journès, C. 1993, « Lectures sociologiques de la violence policière en Grande-Bretagne », *Cultures & Conflits*, Dossier: La violence politique dans les démocraties européennes occidentales, n° 9-10, printemps/été, pp. 189-203.

Korkusuz, H. 1999, « Öğrenci Olaylarının Perde Arkası », *Polis Dergisi*, année 5, n° 18, pp.123-137.

Kul, M. & Demir, F. 2001, « Emniyet Teşkilatına Sosyolojik Bir Bakış », *Polis Dergisi*, n° 26, pp. 158-172.

Mariot, N. 2001, « Les formes élémentaires de l'effervescence collective ou l'état d'esprit prêté aux foules », *RFSP*, vol. 51, n° 5, octobre, pp. 707-738.

Marx, G. T. 1997, « L'Etat et les mouvements sociaux: modèles d'action, interprétations, résultats et complications », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 30, mois 10/12, pp. 233-267.

Marx, G. T. 1988, *Undercover: Police Surveillance in America*, University of California Press, Berkeley & Los Angeles & London.

Marx, G. T. 1974, « Thoughts on a Neglected Category of Social Movement Participant: The agent Provocateur and the Informant », *The American Journal of Sociology*, vol. 80, n° 2, pp. 402-442.

Offerlé, M. 1990, "Descendre dans la rue: de la 'journée' à la 'manif'", in P. Favre, *La Manifestation*, Presses de Sciences Po, Paris.

Schelling, T. C. 1986, *Stratégie du conflit*, PUF, traduit de l'anglais par R. Manicacci, Paris.

Semiz, E. 2000, « Çevik Kuvvet Birimlerinin Yeniden Yapılandırılması. Fransız Çevik Kuvvet Birimleri (CRS) Örneğinden Alınabilecek Dersler », *Polis Dergisi*, n° 22, pp. 117-27.

Sever, O. 1999, « İnsan Hakları ve Toplumsal Olaylar Boyutuyla Kamu Asayışı Polisliği », *Polis Dergisi*, n° 19, pp. 124-135.

Sommier, I. 1992, « La résistance comme référence légitimatrice de la violence », *Politix*, Causes entendues. Les conditions de mobilisations, dossier coordonné par Annie Collovald et Brigitte Gaiti, 17, pp. 86-103.

Tanör, B. 1994, *Türkiye'nin İnsan Hakları Sorunu*, BDS Yayınları, İstanbul.

Thiec Y. J. 1981, « Gustave Le Bon, prophète de l'irrationalisme de masse », *Revue Française de Sociologie*, vol : XXII, n° 3, juillet- septembre, pp. 409-428.

Tilly, Ch. 1978, *From Mobilization to Revolution*, Addison Wesley Publishing Company, Massachusetts.

Türkmen M. 2001, « Toplumsal Olay Psikolojisi ve Polisin Rolü », *Polis Dergisi*, année 7, n° 26, janvier/mars, pp. 617-18.

Uysal, A. 2013, "Répression et devenir des militants de Devrimci-Yol en Turquie", *Politix*, no. 102, pp. 109-128.

Uysal, A. 2012a, "Bir psikolog olarak polis: Polisin toplumsal olaylar eğitimi ya da 'kalabalık Yönetimi'", *Birikim*, 273, janvier, p. 41-47.

Uysal, A. 2012b (2007), "Sokak eylemlerinde ve polis denetiminde tarihsel süreklilik ve kopuş", in F. Ergut & A. Uysal, *Tarihsel Sosyoloji. Stratejiler, Sorunsallar, Paradigmalar*, Dipnot Yayınları, Ankara, pp. 375-408.

Uysal, A. 2006, "Maintien de l'ordre et repression policiere en Turquie", in O. Fillieule & D. Della Porta, *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Presses de Sciences Po, Paris.

Uysal, A. 2005, "Maintien de l'ordre et risques liés aux manifestations de rue" in G. Dorronsoro *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, CNRS Editions, Paris, pp. 31-50.

Uysal, A. 2001, "Devletin Güvenliği ve Toplumsal Muhalefet Eylemleri: Kalemli Çete Örneği", *Birikim*, no. 146, pp. 64-84.

Max Weber 1995, *Economie et Société. Les catégories de la sociologie*, Librairie Plon, Paris.

¹ Ce papier est issu d'un travail de terrain réalisé dans le cadre du projet de recherche intitulé *La politique dans la rue. Acteurs, organisations, revendications et répertoire d'action des actions protestataires en Turquie*, financé par TÜBITAK (projet no. 112K542).

² Université Dokuz Eylül

³ Pour une discussion plus approfondie sur les relations entre la démocratie et les mouvements sociaux en fonction des différents régimes politiques cf. Della Porta 2014: 7-8.

⁴ Pour une discussion plus large, cf. (Uysal 2012a, p. 41-47).

⁵ Pour les manuels scolaires cf. (Büyükdöğeri 1992 ; Göksu 2000).

⁶ L'argumentation des explications des manifestations violentes par la frustration apparaît également dans les discours de certains ministres de l'intérieur. Le Ministre de l'Intérieur du gouvernement d'ANAP, Ülkü Güney explique ainsi le meeting violent du 1^{er} mai 1996 : « Pouvons-nous imaginer que chaque année, environ 300-400 mille personnes viennent à Istanbul et dans les banlieues d'Istanbul, plus particulièrement du Sud-est. Et ces personnes ne peuvent pas être assez logées ; elles essaient de rester à Istanbul en se logeant dans des logements surpeuplés [c'est-à-dire, plusieurs familles dans le même appartement]. La construction illégale et le chômage entraînent leur présence dans notre société avec ce genre d'hostilité et de vengeance ». *TBMM Tutanak Dergisi*, tome 5, 48^{ème} hémicycle, le 7 mai 1996.

⁷ A partir de l'exemple de la grève, Ferdan Ergut montre comment la police considère les grévistes comme des criminels qui rompent l'ordre public dès le début du 20^{ème} siècle. Car, la protection des droits de ceux qui veulent continuer à travailler constituait la priorité de la police à l'époque tardive de l'Empire ottoman. Cf. (Ergut 2004, p. 82).

⁸ Les étudiants n'ont ni le droit de former un syndicat ni d'être syndiqués. Seul un certain nombre d'associations étudiantes ont été autorisées à reprendre leurs activités après le coup d'état du 12 septembre 1980. Jusqu'à l'amendement apporté à la Constitution en 1995, leur adhésion à un parti politique était explicitement interdite.

⁹ Dans le cas de la France, ce sont des autonomes/gauchistes, des hooligans/casseurs et des étrangers qui sont considérés comme mauvais manifestants comme nous le montre (Fillieule 1996, p. 59).

¹⁰ Cette gestion de l'action collective par la police désigne la réponse pacifique de la police face à une action violente des groupes. (Fillieule 1997a, p. 307).

¹¹ Les rassemblements non-pirates ne sont pas identiques aux rassemblements illégaux, car une action protestataire peut être illégale (au sens de non-déclarée), mais pourtant elle peut être annoncée publiquement avant sa réalisation. Or, dans les manifestations pirates, il s'agit d'une

imprévisibilité. Donc, nous entendons par « rassemblement non-pirate », des actions que nous pouvons nous renseigner avant qu'elle soit faite, même si elle est illégale.

¹² Claude Journès parle d'une « euphémisation de la violence sociale et policière » en Grande Bretagne depuis le début des années 1970. Or, dans l'exemple turc, on ne trouve pas un dénigrement de la violence policière, mais une instrumentalisation de la violence sociale comme relevant d'une stratégie dissuasive des agents de l'Etat vis-à-vis des mobilisations (Journès, C. 1993, pp. 196 et sq.).

¹³ *Milliyet*, le 14 mars 1995.

¹⁴ Discours du député Necmettin Dede (DYP), *TBMM Tutanak Dergisi*, le 7 mai 1996, 48^{ème} hémicycle.

¹⁵ Circulaire du Ministère de l'intérieur qui date du 31.10.1989 envoyée aux préfets suite à l'ordre n° 5032 de la Présidence de la Section de la Sécurité rattachée à la Direction Générale de la Police. *Güneş*, 29.11.1989'dan akt. (Tanör 1994, pp. 110).

¹⁶ Les explications du Préfet d'Istanbul, Hayri Kozakçıoğlu, citées dans *Milliyet*, le 17 mars 1995.

¹⁷ Sezai Sarioğlu, cité dans *Milliyet*, 1^{er} mars 1995.

¹⁸ Entretien, Ankara, le 5 avril 2000.

¹⁹ Entretien, cadre de la police, Ankara, le 12 juillet 2001.

²⁰ Les noms des firmes et les plaques des cars sont mis à l'anonymat par nous même.